

Communiqué de presse – mercredi 15 avril 2020

Que faire de ses déchets verts ?

L'accès aux déchèteries pour les particuliers est fermé pendant la période de confinement ; seul les professionnels certains jours et sur rendez-vous préalable peuvent y accéder.

Aussi, le service déchets ménagers vous recommande de conserver vos déchets verts pendant la période de confinement. Profitez de cette période pour apprendre ou réapprendre à utiliser vos déchets verts à la maison, des solutions existent :

- Laisser les tontes de pelouse sur place afin de nourrir les sols,
- Laisser sécher l'herbe coupée pour ensuite l'utiliser comme paillis aux pieds des arbustes ou dans les potagers.
- Les tailles de haies peuvent également être broyées à la tondeuse et servir de paillis.
- Les déchets verts peuvent être intégrés au compost de l'utilisateur.

Le compostage

Le compostage est réalisé simplement en tas ou dans des composteurs. Il permet de transformer la plupart de nos déchets biodégradables : déchets alimentaires, épluchures, résidus de jardinage (tailles, tontes, feuilles), papier, carton et bois (non traité) en un compost apprécié par les plantes du jardin.

Le broyage/paillage

En broyant vos tailles, vous disposez d'un paillage maison pour nourrir et protéger le sol de votre jardin. En tant que matière sèche, le broyat permettra également d'équilibrer votre compost. Les branchages de petit diamètre peuvent être broyés avec la tondeuse à gazon. Pour les branchages de plus gros diamètre, un broyeur est nécessaire.

Petit conseil pratique : Il est préférable de broyer directement après la taille, lorsque le bois est encore vert car c'est plus facile.

Quelques exemples de paillis faits maison :

- tontes de pelouse : sécher au préalable 1 à 2 jours puis disposer sur 5 à 10 cm d'épaisseur ou mettre la tonte fraîche sur quelques centimètres seulement, au potager ou au pied des arbres. Renouveler régulièrement au fur et à mesure des tontes.
- feuilles mortes : jusqu'à 10 cm d'épaisseur. Éviter les feuilles malades des rosiers et fruitiers. Idéal pour les haies, arbustes, rosiers et massifs de fleurs vivaces.
- petits déchets du jardin, broyés et séchés : sur 5 à 10 cm, renouveler suivant l'épaisseur.
- broyats de branches et de haies : à étaler sur une bonne couche de 10 cm environ, d'une durée de vie d'un an voire plus. Idéal sous une haie, autour des arbres et arbustes, plantes vivaces et petits fruits. Au potager, seulement quelques centimètres suffisent. À associer de préférence avec un apport de matières azotées : compost, tonte de gazon séchée, tourteau de ricin, afin d'éviter la faim d'azote.

Le mulching

La tonte mulching de son gazon permet un gain de temps : l'herbe tondue n'est plus ramassée et évite ainsi les déplacements en déchetterie. La matière organique se décompose sur place et enrichit le sol. Si vous ramassez la tonte de gazon, elle peut être valorisée, après séchage, en paillage en fine couche aux pieds des plantations, arbres ou arbustes.

Petit conseil si vous avez peur de ramener de l'herbe coupée à l'intérieur : laisser une bande de 2 à 3 mètres autour de la maison sur laquelle vous ramassez l'herbe.

Pour rappel, les déchets, notamment les déchets verts, ne doivent pas être jetés dans la nature ou brûlés, moyennant une amende de 450 € au contrevenant.

Contact presse :

Service communication

communication@lamballe-terre-mer.bzh

02 96 50 56 88